



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juin 2017
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-septième session

5-30 juin 2017

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-septième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigo Otávio **Penteado Moraes** (Brésil)

Additif

Questions relatives au programme : évaluation

[Point 3 b)]

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Département des affaires politiques

1. À sa 7^e séance, le 7 juin 2017, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'évaluation du Département des affaires politiques ([E/AC.51/2017/6](#) et Corr.1).
2. La Sous-Secrétaire générale aux services de contrôle interne a présenté le rapport et répondu, avec les représentants du BSCI et du Département des affaires politiques, aux questions du Comité.

Débat

3. Les délégations ont remercié le BSCI de son rapport d'évaluation, dont la qualité et la perspicacité ont été mentionnées à plusieurs reprises, en particulier à la lumière des difficultés inhérentes à l'évaluation des travaux du Département, qui sont de nature hautement qualitative. Les délégations ont souscrit aux recommandations qui figurent dans le rapport, citant expressément les recommandations 1 et 3. Une délégation a engagé le Département à mettre en œuvre ces recommandations dans les limites des ressources disponibles. Une délégation s'est renseignée sur la périodicité des évaluations et les raisons pour lesquelles les travaux du Département n'avaient pas été évalués depuis 2008, sachant que celui-ci se trouvait en tête de liste de l'analyse des risques entreprise par la Division de l'inspection et de l'évaluation (voir [E/AC.51/2017/6](#), par. 1).



4. Les délégations ont également félicité le Département de ses travaux, en particulier de ses bons offices et de ses activités de médiation et de prévention des conflits sur le terrain, et souligné l'importance du mandat du Département et du rôle de conseil qu'il joue auprès du Secrétaire général dans sa mission de bons offices, notamment dans le domaine des droits de l'homme. Une délégation a demandé si l'on avait une idée précise de l'efficacité et de l'efficience de l'appui fourni par le Département, compte tenu de la difficulté d'analyser ses procédures en matière de respect du principe de responsabilité. Une délégation a fait observer que le Département se heurtait à des difficultés structurelles dans l'exercice de son mandat et s'est félicitée des initiatives prévues par le Secrétaire général pour y remédier, notamment celles visant à promouvoir la coïmplantation au sein du Secrétariat et l'évolution des mentalités.

5. Des éclaircissements ont été demandés au Département au sujet de l'augmentation du nombre de conflits dans le monde depuis 1990 et des liens éventuels avec ses travaux (voir [E/AC.51/2017/6](#), par. 8). Une délégation s'est enquis auprès du Département des raisons de l'augmentation du nombre de missions politiques spéciales au cours de la période à l'examen (voir [E/AC.51/2017/6](#), par. 11). À cet égard, l'accent mis sur certaines missions dans le rapport a été remis en question. Une délégation s'est enquis du niveau de collaboration entre ces missions et les autorités nationales et de la manière dont les résultats des missions avaient été évalués. Au sujet de l'appui que le Département avait fourni par le passé aux pays dans lesquels il n'existait pas de mission, une délégation a demandé s'il n'était pas anecdotique de mentionner la République bolivarienne du Venezuela, au paragraphe 25 du rapport, parmi les pays ayant bénéficié de l'appui du Département.

6. Des informations actualisées ont été demandées concernant les mesures que le Département avait prises ou envisageait de prendre pour remédier aux lacunes mises en lumière dans le rapport. Parmi les domaines dans lesquels des éclaircissements ont été demandés figuraient les lacunes analytiques; l'analyse insuffisante des outils d'alerte rapide et l'absence de plans de retrait; les propositions formulées par le Secrétaire général pour améliorer l'architecture de paix et de sécurité, notamment les recommandations figurant dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix; l'insuffisance des mesures prises pour assurer la mise en œuvre du principe de responsabilité sur le terrain (voir [E/AC.51/2017/6](#), par. 51 et 52); la mobilisation des connaissances à l'appui de l'amélioration des résultats; l'absence de parité des sexes, en particulier chez les médiateurs. En ce qui concerne les lacunes analytiques du Département, des questions ont été posées au sujet du partage des analyses politiques avec d'autres départements et avec le Conseil de sécurité. En référence au paragraphe 37 du rapport, une délégation a demandé si la création de l'entité chargée de l'analyse et de la planification stratégique au Cabinet du Secrétaire général contribuerait à remédier aux lacunes analytiques, notamment dans les domaines de l'alerte rapide et de la prévention des conflits. L'importance de l'application du principe de responsabilité et du contrôle des activités menées sur le terrain ayant été réaffirmée, des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'une des conclusions formulées dans le rapport, à savoir l'absence de contrats de mission entre certaines catégories de hauts responsables des missions, et des appels ont été lancés en faveur de l'amélioration des dispositifs d'application du principe de responsabilité. Une délégation s'est enquis des raisons pour lesquelles les femmes étaient sous-représentées à des postes de haut niveau ainsi que des mesures prises pour remédier à ce problème. À cet égard, le Département a été encouragé à redoubler d'efforts pour se rapprocher de l'objectif de parité des sexes.

7. Des préoccupations spécifiques ont été exprimées au sujet des partenariats établis par le Département, en particulier des risques de chevauchements entre les activités de celui-ci et d'autres organismes des Nations Unies dans certains domaines d'appui, notamment ceux dont il a été considéré qu'ils ne relevaient pas de la compétence du Département (par exemple avec les activités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le domaine des droits de l'homme, comme mentionné au paragraphe 24 du rapport, ou avec celles du Département des opérations de maintien de la paix dans le domaine des opérations de maintien de la paix). Une délégation a soulevé la question des équipes de réserve et des insuffisances recensées dans ce domaine et s'est enquis des mesures que comptait prendre le Département pour y remédier, demandant également s'il convenait de rattacher cette question aux propositions que formulerait le Secrétaire général en matière de paix et de sécurité. Une délégation a demandé un complément d'information sur la portée des partenariats établis par le Département avec des organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine, dans le contexte de l'appui fourni aux pays dans lesquels aucune mission n'était implantée (voir E/AC.51/2017/6, par. 32). En référence à l'alinéa d) du paragraphe 6 du rapport, une délégation a demandé des précisions concernant le rôle que jouerait le Département dans l'assistance électorale qui serait fournie aux États Membres.

8. Une délégation s'est dite préoccupée par les causes sous-jacentes des différentes évaluations qu'avaient faites les groupes de parties prenantes (personnel du Département, personnel des missions et conseillers pour les questions de paix et de développement) de l'efficacité du Département, qui sont présentées à la figure V du rapport. En outre, prenant note des informations figurant au paragraphe 31 du rapport et des différents niveaux de gravité attribués aux conflits en cours dans les pays appuyés par le Département, une délégation a exprimé des préoccupations quant aux critères employés par celui-ci pour décider d'apporter son soutien à un pays plutôt qu'à un autre et s'est interrogée sur la raison pour laquelle certains pays en situation critique ne recevaient pas d'appui, tandis que d'autres en situation peu critique en bénéficiaient.

9. Une délégation s'est enquis de la possibilité, pour le Comité, de formuler à l'intention des États Membres des recommandations visant à remédier aux lacunes identifiées dans le rapport en matière de prise de décisions intergouvernementale, qui causent des difficultés au Département, citant notamment le fait que les mandats du Conseil de sécurité changeaient rarement, comme mentionné dans le rapport. Une délégation a estimé que le Comité ne devrait pas formuler de recommandations à l'intention des États Membres sur des questions ne relevant pas de ses attributions.

10. Une délégation s'est dite préoccupée de la fréquence à laquelle le BSCI prévoyait d'évaluer les travaux du Département à l'avenir, faisant remarquer que celui-ci se trouvait en tête de liste de l'évaluation des risques que le Bureau avait présentée au Comité à sa réunion informelle du 5 juin 2017. Une délégation s'est interrogée sur la portée des consultations entre le BSCI et les gouvernements hôtes au cours de la phase initiale de l'évaluation, compte tenu en particulier de l'objet de celle-ci, et a exprimé le souhait de collaborer plus étroitement avec l'équipe avant et pendant l'évaluation. Une délégation a souligné que des études de cas, une enquête et un examen des documents pertinents avaient été entrepris dans le cadre de l'analyse des travaux du Département. En référence à la figure III, la délégation a souligné que la somme de 1,2 milliard de dollars représentait 23 % du budget ordinaire que l'Organisation consacrait aux affaires politiques et a demandé un complément d'information concernant l'intégration des données relatives à l'exécution du budget de ce département dans les futures évaluations des résultats. Une délégation a relevé que l'exercice biennal 2014-2015 n'avait fait l'objet d'aucune évaluation et a demandé des explications à ce sujet.

11. Une délégation a demandé des éclaircissements concernant le paragraphe 45 du rapport, notamment le fait que le Département n'était pas structurellement en mesure de produire des évaluations indépendantes de ses résultats, que ce soit au Siège ou sur le terrain, et qu'il n'existait toujours pas de bureau spécifiquement chargé de l'évaluation au Département, ce qui distinguait ce dernier de la plupart des autres entités du Secrétariat.

Conclusions et recommandations

12. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale fasse siennes les recommandations 1, 2 et 3 figurant au paragraphe 59 du rapport du BSCI sur l'évaluation du Département des affaires politiques.**

13. **Le Comité recommande également que l'Assemblée générale prenne acte de la recommandation 4 figurant au paragraphe 59 du rapport du BSCI sur l'évaluation du Département des affaires politiques.**

14. **Le Comité rappelle l'importance de demander des comptes aux plus hauts fonctionnaires du Département des affaires politiques et note que la Division de l'inspection et de l'évaluation a soulevé cette question pour la première fois dans son évaluation portant sur la période 2006-2008.**
